

Conseil d'administration n°40 du 1^{er} février 2023 Procès-verbal

Présents :

Ville de Toulouse :
Madame Nicole Yardeni, Présidente
Monsieur Francis Grass, Adjoint au Maire

État :
Monsieur Michel Roussel, Directeur Régional des Affaires Culturelles
Madame Marie Angelé, Conseillère arts plastiques, DRAC Occitanie
Monsieur Emmanuel Pidoux, Conseiller Musique, DRAC Occitanie

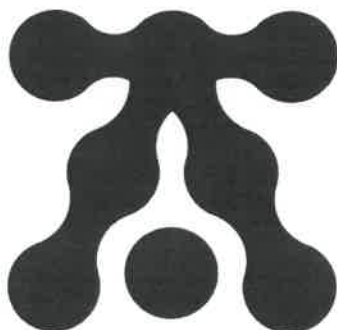
Toulouse Métropole :
Monsieur Gérard André, Vice-Président

isdatt :
Monsieur Jérôme Delormas, Directeur Général

Collège des personnels enseignants :
Messieurs Yannick Callier, François Chastanet, Etienne Cliquet, Thierry Vosdey
Mesdames Nathalie Bruyère, Christine Sibran

Collège des étudiants :
Madame Maëlys Ferré
Monsieur Gaëtan Lille

Invités :
Monsieur Alexandre Durand, Directeur Général de la culture, Ville de Toulouse
Monsieur Alain Gonzalez, Directeur administratif et financier
Madame Nadine Laurens, Directrice des études musique
Monsieur David Mozziconacci, Directeur des études art, design et design graphique
Madame Marion Muzac, Directrice des études danse
Madame Estelle Desreux, Responsable communication
Madame Clémence Fraysse, Responsable Développement
Madame Anne Jourdain, Fonds patrimoniaux et éditions
Madame Alix Fourest, Coordinatrice de la programmation
Monsieur Jean-Philippe Piras, gestion financière
Madame Selena Gil, gestion financière
Madame Laureen Crespi, gestion administrative, rédactrice du procès-verbal



Excusés :

Monsieur Pierre Esplugas-Labatut – pouvoir à Mme Yardeni
Monsieur Samir Hajje – pouvoir à M. Grass
Monsieur Jean-Paul Bouche
Monsieur Maxime Boyer
Madame Nina Ochoa
Madame Agathe Roby
Monsieur Bruno Mikol – pouvoir à M. Roussel
Monsieur Evan Rothstein – pouvoir à M. Cliquet
Monsieur Yann Chevallier

Madame la Présidente ouvre la séance à 14 h. L'essentiel des discussions sera consacrée au débat d'orientation budgétaire. Après avoir effectué un tour de table la parole est donnée à Jérôme Delormas qui ouvre le premier débat d'orientation budgétaire depuis la création de l'EPCC.

Il s'agit de débattre du budget, de sa structure et de son évolution, pour mieux appréhender la raison d'être de cette école, plus globalement de l'enseignement supérieur culture dans une métropole comme Toulouse. Vous allez débattre des moyens à mettre en œuvre pour que cet établissement puisse remplir ses engagements pluriannuels liés à son accréditation et à l'habilitation de ses diplômes par l'Etat.

Nous avons élaboré trois ébauches de scénarios afin de donner des repères à nos discussions, un scénario lié à notre projet d'établissement tel qu'il est énoncé dans notre accréditation, un deuxième scénario qui mise sur une reconduction des financements actuels, y compris la compensation du GVT (glissement vieillesse technicité) du côté de la Ville et une compensation par l'Etat de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, comme il le fait dans d'autres cas, ainsi qu'un soutien pour affronter l'inflation. Dans cette hypothèse, l'isdaT poursuit son action sans impact négatif sur la pédagogie. Un troisième scénario est celui qui se profile actuellement et que tout le monde craint, il prend acte de la baisse des aides publiques, et répercute cette baisse sur l'activité pédagogique de l'école.

La discussion doit donc bien porter sur l'avenir de cette école, et l'équipe que je dirige a besoin de savoir quelle vision portent l'Etat et les collectivités pour cette institution historique, en plein développement et accréditée à l'unanimité des instances nationales pour les cinq années qui viennent. Nous avons un projet ambitieux qui repose sur la conviction que l'enseignement supérieur est un service public, qu'il porte sa part de l'avenir de notre pays. Ce projet mobilise ce qui nous incombe, mais est surtout soumis aux politiques publiques, avec certains chantiers majeurs comme le statut des professeurs, la recherche, les locaux. Les locaux sont un des obstacles majeurs au devenir de l'isdaT et surtout de ses composantes musique et danse.

Cela ne veut pas dire que l'isdaT ne doit pas se remettre en cause, il le fait par exemple en ayant une politique volontariste et de transparence en termes de lutte contre les discriminations et harcèlements, transformant ainsi radicalement sa culture. Il est également prêt à développer des axes sur lesquels l'Etat insiste beaucoup, comme la formation continue et l'insertion professionnelle, mais ne dispose pas des moyens économiques ni humains pour enclencher ces chantiers qui devraient à terme être équilibrés financièrement, voire excédentaires, ce qu'illustre bien la VAE musique en ce moment. Mais cela nécessite un minimum d'investissement et avant cela, une réflexion au sein de ce conseil et au sein de notre communauté pédagogique sur la façon dont nous concevons la formation continue.

Un autre chantier est celui de la responsabilité écologique d'une institution comme l'isdaT, que nous voulons prendre à bras le corps avec méthode et actions concrètes en cours de définition.

Après une première grosse vague d'investissements en 2012 et 2013, qui a permis de créer les deux amphis et la salle 02, l'isdaT a récemment à nouveau investi, plus modestement, permettant notamment le renouvellement d'une partie du parc informatique.

Quelques chiffres clés

Budget global

En recettes :

En 2022, le budget de l'isdaT, d'un peu plus de 7 000 000 d'euros, se décompose en recettes de la manière suivante :

- Etat : 19%
- Ville : 65%
- Métropole : 1%
- Ressources propres : 15%

La Ville de Toulouse ne flèche pas sa participation au budget de l'isdaT.

La métropole flèche son aide de 80 000 euros sur la visibilité nationale et internationale et porte principalement sur : d'une part la professionnalisation pour les unités musique et danse, d'autre part le renforcement des enseignements et de l'insertion pour les options art, design et design graphique. Cette somme avait baissé en 2019 (passée de 100 000 euros à 80 000 euros) sans explication ni débat au sein de ce conseil.

L'Etat flèche son aide. En 2022, il a attribué une aide de 1 320 000 euros, dont 339 000 (25,6%) pour le fonctionnement des unités art, design et design graphique, et 981 000 euros (74,3%) pour les unités musique et danse, y compris 376 000 (28,4%) pour la mise en œuvre du DNSPM et 605 000 (45%) de fonctionnement.

Ainsi en 2022, la part de l'Etat représente 19% des recettes de l'isdaT. Elle représente 5,17% des recettes pour les options art, design et design graphique (à comparer avec les écoles du réseau ANdEA) et 14% des recettes pour la musique et la danse (à comparer avec les écoles du réseau anescas).

En dépenses :

La masse salariale représente 87,80% du budget, le fonctionnement représente donc 12,20%.

Les options art, design et design graphique représentent 82% des dépenses (Année 1 : 18%, art : 26%, design : 19%, design graphique 19%), l'unité musique représente 10% des dépenses, et la danse 8%.

Je n'ai pas le temps de détailler les dépenses de fonctionnement, on pourra le faire ultérieurement, mais par exemple la communication de l'école représente en moyenne environ 1,2% du budget.

Masse salariale

La masse salariale représente 87,80% du budget. Tour Angers Le Mans est à 88%. Lyon est à 72,12%, l'ESAD Pyrénées et la HEAR à 81%, Marseille 82 %, Saint Etienne 86%.

- . Le personnel non enseignant représente 30,31% de la masse salariale (1 910 711,46),
- . les options art, design design graphique 50,57% (3 189 366,97),
- . l'unité musique 10,38% (654 359,64),
- . l'unité danse 5,82% (366 728,74).

Depuis 2017, les frais salariaux « subis » (congrés longue durée, etc) représentent environ 580 000 euros.

Entre 2017 et 2022, il y a eu 15 départs à la retraite. 1 de ces départs est lié à un congé maladie de longue durée, datant de la période antérieure à la création de l'EPCC. Un poste n'a pas été remplacé, celui de Robert Bélaval, avec répartition de ses tâches sur 4 agents. Un poste est à pourvoir (bibliothèque – Michèle Moulin Trafford), et deux postes sont pourvus actuellement sous forme de remplacements et devraient pouvoir être définitivement pourvus prochainement. Tous les autres ont été remplacés, soit 10 postes.

Jérôme Delormas propose de regarder le tableau qui a été remis sur table (synthèse budgétaire 2012-2022). L'excédent de 2012 est dû à la transformation de l'école des Beaux-Arts en EPCC, ce qui a permis d'investir (création des amphis et de la salle 02). Nous avons subi en 2019 une baisse de subvention de 20 000 € de la part de Toulouse Métropole, sans réelle justification, puis la fin de la prise en charge du GVT par la Ville de Toulouse à partir de 2022. Pour 2022, nous pouvons aussi noter une hausse des fluides à hauteur de 24 000 €, le dégel du point d'indice et les enquêtes administratives (25000 €).

Nicole Yardeni remercie Jérôme Delormas pour cette intervention et donne la parole aux représentants des personnels et des étudiants.

Nathalie Bruyère, François Chastanet, Etienne Cliquet, Gaëtan Lille et Christine Sibran débutent la lecture du courrier suivant :

« Aujourd'hui, mercredi 1 février 2023, au sein du conseil d'administration de l'isdaT, en tant que représentant·es des enseignant·es, mais aussi de l'ensemble du personnel et des étudiant·es de l'isdaT, nous souhaitons solennellement prendre la parole pour porter haut et fort d'une seule voix nos revendications. En synergie et en accord avec la lettre ouverte (remise des signatures) adressée le 24 janvier 2023 par le comité de lutte de l'isdaT composé des représentant·es des syndicats CGT-Séla 31, Snéad-CGT et Sud Collectivités territoriales, ainsi que des représentant·es de l'assemblée générale des étudiant·es et personnels de l'isdaT adressée à la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie, à la Mairie de Toulouse et à Toulouse Métropole, nous souhaitons en préambule vous faire part des points suivants que nous jugeons non négociables :

1. Respect de la mission pédagogique première de service public de l'établissement, avoir les moyens de mettre en œuvre l'accréditation HCERES pour les départements Art, Design & Design Graphique (et l'accréditation des formations Musique et Danse) comme souhaité par l'État via le CNESERAC. Dans le cas contraire, cela signifierait sortir des accords Bologne, la fin des grades de Licence et Master 2, fin d'un enseignement supérieur, diplômes nationaux dégradés, fuite des étudiant·es, fin des échanges internationaux, plus d'initiation et de participation à la recherche. Quel avenir pour nos licences et masters?
2. Le dégel du point d'indice des fonctionnaires doit être pris en charge par les tutelles. Pour information cette augmentation a été prise en charge par l'État pour les universités publiques (document à l'appui). Nous demandons la même chose auprès de nos tutelles. Nous rappelons donc l'engagement de l'Etat à ce sujet. Nous tenons à faire remarquer à cette occasion que «l'autonomie» de notre établissement répondant au processus de Bologne est une autonomie de fonctionnement mais pas

une autonomie budgétaire réelle. Et contrairement aux déclarations d'un élu de la majorité en conseil municipal, nous n'avons pas demandé cette autonomie, elle nous a été imposée de fait par la Mairie et la Drac Occitanie. Demander à l'isdaT d'assumer à fonds propres cette augmentation structurelle c'est méconnaître l'historique de constitution de cet Epcc et nier que nous sommes des fonctionnaires.

3. Prise en charge du GVT (Glissement Vieillessement Technicité) par les tutelles. Contrairement à ce qui a été dit par un responsable financier de la Ville de Toulouse lors du précédent conseil d'administration le 23 novembre 2022 (qu'il a précipitamment quitté), le GVT a été assumé par le passé par la Mairie de Toulouse. La subvention de la ville augmente régulièrement depuis 2016 et jusqu'en 2021 incluant un montant équivalent au GVT, soit environ 70 000 euros (document à l'appui). Se cacher derrière l'argument conjoncturel du Covid-19 n'est pas recevable. Cette augmentation mécanique du GVT et le pourcentage que représente la masse salariale dans notre budget sont le résultat d'une politique respectueuse des ressources humaines.
4. Respect des conditions de travail des étudiants, professeurs, assistants d'enseignement et personnel administratif et leurs espaces associés, tous départements confondus. Actuellement notre structure est déjà en dysfonctionnement :
 - Les locaux du département musique sont inexistant. Il s'agit d'un problème structurel sur lequel les représentants des enseignants ont déjà alerté le conseil d'administration. Il n'y a eu aucune anticipation sur ce point bien que l'amorce de mutualisation forcée des espaces a déjà montré ses limites ;
 - Non paiement inacceptable des salaires en décembre 2022 pour le département musique ;
 - Diminution des moyens dans les ateliers ;
 - Investissements empêchés ;
 - Retards paiements fournisseurs ;
 - Annulation de workshops et voyages d'étude (notamment sur projets de recherche nationaux en cours) ;
 - Non remplacement d'agents en congé maladie ;
 - Incertitude quant au renouvellement des prochains départs à la retraite et au maintien des CDD.
5. Plus généralement, dans le respect des accords de Bologne nous délivrons des Licences et Masters 2 mais avec des traitements largement inférieurs à ceux de l'enseignement supérieur (encadrement de Master 2 avec des salaires de professeurs des écoles du primaire...). Il existe une inégalité criante face aux écoles nationales en régie directe du Ministère de la Culture à diplôme égal (statut non réévalué des enseignant·es des écoles territoriales, inégalité de prise en charge des étudiant·es). Inégalité abyssale par rapport à d'autres pays européens là aussi à diplôme égal dans le cadre d'Erasmus (à poste équivalent en Allemagne avec un coût de la vie similaire, les salaires sont doubles). Que les tutelles refusent d'assumer les augmentations structurelles (dégel point d'indice + GVT) qui étaient aisément anticipables c'est dégrader encore plus une situation déjà précaire. La difficile conjoncture économique et énergétique actuelle ne peut être tenue comme simple responsable de la situation actuelle, c'est un argument par trop simplificateur. D'autres «satellites» de la Mairie de Toulouse jouissent de confortables budgets (Opéra / Orchestre de Toulouse entre autres). L'État impose des choix qu'il n'assume pas. Ville, Métropole, État doivent s'accorder pour mettre en place les éléments nécessaires au respect de la fonction publique et notre mission d'enseignement supérieur. »

Yannick Callier fait part du soutien du syndicat des musiciens de l'Orchestre National du Capitole. Un courrier d'Yves Sapir, membre du SAMMIP (syndicat des artistes musiciens de Midi-Pyrénées) est distribué.

Nicole Yardeni indique avoir participé à une réunion organisée par l'ANDEA, avec les Présidents des écoles d'art pour évoquer leur situation. Il s'avère que chaque situation est unique. Elle rappelle par ailleurs que la Ville de Toulouse va dépenser plus d'un million d'euros pour la mise en accessibilité du bâtiment. L'isdaT fait partie de la ville et de la métropole et c'est pour cela que des recherches constantes de nouveaux locaux sont effectuées pour la musique et la danse. La Ville de Toulouse et Toulouse Métropole sont très investis. Il sera difficile de sortir de ce débat avec des réponses absolues. Plusieurs structures sont dans la même situation et l'argent public n'est pas un puits sans fond.

Nathalie Bruyère indique que la prise de parole est claire. Il s'agit d'un débat. Les résultats des recherches de lieux sont attendus depuis très longtemps. Les représentants du personnel et des étudiants écouteront ce que les financeurs diront, et prendront une décision en conséquence.

Francis Grass explique que, s'agissant d'un DOB (débat d'orientation budgétaire) il est important de comprendre la situation, et pourquoi il y a des disparités concernant la masse salariale, entre les différentes écoles. La collectivité est elle aussi soumise à des contraintes financières sans compensation, de la même façon que chaque structure subit l'inflation. La direction de l'école saisit les financeurs, mais seuls il n'est pas possible d'y parvenir. L'Orchestre National du Capitole a été cité, mais depuis 4 ans une démarche de prospective et de redéfinition de leur mission a été engagée. Ce travail a permis d'anticiper des difficultés. 20 postes ont été gelés. Ce fut une démarche responsable, menée avec la direction, le personnel et les élus. De nombreux acteurs sont en difficultés. Il est nécessaire d'avoir un dialogue constructif.

Jérôme Delormas indique que le conseil d'administration n'a pas vraiment fonctionné comme il le devrait. Il y a eu peu de débats, et de manière plutôt formelle. Il faut trouver le moyen de travailler ensemble, et se rencontrer en amont des conseils.

Nicole Yardeni rappelle qu'il est nécessaire de tenir compte de la situation actuelle. Des arbitrages sont faits, et compte-tenu de la crise nous devons nous adapter en permanence.

Alexandre Durand confirme que les élus sont particulièrement attentifs à l'avenir de l'isdaT. Il regrette la trajectoire budgétaire et indique que les subventions de la Ville sont stables, ce qui n'est pas toujours le cas pour d'autres institutions. Il tient à rappeler l'effort du Conservatoire qui a cédé ses espaces depuis plusieurs années. Il faut aussi se rendre compte que si l'isdaT dispose de nouveaux locaux, il en aura aussi la charge financière.

Christine Sibran interroge sur les possibles pistes concernant les recherches d'espaces.

Alexandre Durand fait part d'avancées, mais il est trop tôt pour en dire plus. Cela pourra être évoqué lorsque les recherches évolueront.

Nicole Yardeni et Francis Grass précisent qu'une solution est cherchée à court terme, c'est-à-dire pour la rentrée 2024.

Jérôme Delormas évoque la formation continue. Toutefois, cette piste nécessite des moyens.

Francis Grass encourage à solliciter le Conseil Régional car cela relève de leur compétence.

Gérard André rappelle que la priorité, c'est la survie de l'école. Il est nécessaire d'avoir une vision à long terme pour pouvoir se projeter sur l'avenir. Il faudra faire des propositions en ce sens.

Depuis 2014, les baisses de dotations de l'Etat sont significatives, et sont subies par toutes les collectivités. Il faudra peut-être repenser le modèle de l'école : quelle est la cause des problèmes des espaces ? Pourquoi monter en charge ? Pourquoi en sommes-nous là aujourd'hui ? Il faut se poser des questions sur le fonctionnement de l'isdaT à l'avenir.

Christine Sibran explique que Jérôme Delormas a été nommé sur un projet d'orientation qui comprenait (entre autres) des espaces pour tous, si les tutelles se désengagent, c'est le projet sur lequel il a été élu qui est remis en cause.

Gaëtan Lille note que le projet de l'école est évoqué, mais le dossier de l'HCERES est là pour ça. S'il n'est pas possible d'assumer ce projet, il faudra alors sortir des accords de Bologne. L'Etat doit aussi répondre à ses responsabilités.

François Chastanet demande à ce que l'école ait les moyens pour répondre à ses missions. La DRAC avait esquissé une possibilité d'audit. Qu'en est-il aujourd'hui de la position de l'Etat ?

Michel Roussel confirme que ce débat est fondamental, mais aujourd'hui nous sommes dans une position figée. Il y a effectivement un débat national, et un débat local. L'Etat tient beaucoup à cette école. Si les artistes ne sont pas formés aujourd'hui, il n'y aura plus d'artistes dans 10 ans. Un projet original a été développé dans cet établissement, riche où arts plastiques design, design graphique, musique et danse sont croisés. La problématique économique existe dans toutes les écoles qui traversent la même situation : augmentation des fluides, GVT...

Concernant la différence entre écoles nationales et écoles territoriales, Michel Roussel le regrette et partage le sentiment du personnel.

Pour ce qui est de la situation financière, la DRAC a bien noté l'inquiétude des étudiants et du personnel, et travaille actuellement sur des possibilités d'ajuster les moyens.

Concernant les documents qui ont été remis pour préparer ce conseil d'administration, il manque des éléments chiffrés. Lorsqu'il est inscrit « suppressions de workshops », il demande que soit chiffré le nombre de workshops nécessaires à l'école par exemple. Il n'est pas possible de se prononcer si nous ne savons pas ce que cela représente. Toutefois, la DRAC est prête à faire un effort à condition d'avoir un document avec des budgets détaillés. Michel Roussel précise par ailleurs que cette aide financière proviendra d'un redéploiement de leurs crédits.

Etienne Cliquet note que le rapport d'orientation budgétaire débute avec l'annonce d'un manque de budget de 230 000 €. L'Etat a annoncé le dégel du point d'indice de 3,5%, mais ne le finance pas.

Michel Roussel rappelle que c'est le cas pour toutes les collectivités. La hausse actuelle des coûts impacte durablement l'ensemble des structures.

François Chastanet indique que le caractère anxiogène du ROB (rapport d'orientation budgétaire) est pointé, mais il s'agit de la réalité. Aujourd'hui, certains workshops sont annulés

Michel Roussel ne mésestime pas la réalité et veille à ce que des artistes puissent être formés maintenant mais aussi à l'avenir.

Thierry Vosdey pointe une problématique concernant les enseignants des unités musique et danse, dont la majorité sont des vacataires, et n'ont pas été payés en décembre suite aux difficultés financières de l'établissement.

Jérôme Delormas précise que cela ne doit pas se reproduire. Alain Gonzalez y travaille pour pouvoir anticiper.

Yannick Callier interroge Michel Roussel par rapport au dossier d'accréditation qui a été rédigé. Devons-nous l'intégrer car il a un coût conséquent ?

Michel Roussel répond qu'il faudra examiner la question sur le plan national, avec la DGCA (direction générale de la création artistique).

Jérôme Delormas indique que pour l'unité danse, en accord avec la DRAC, une réflexion est en cours avec la DGCA, notamment pour la création d'un DNSPD (diplôme national supérieur professionnel de danseur).

Nathalie Bruyère rappelle que l'on sollicite les enseignants et les équipes pour rédiger le dossier pour l'HCERES, avec des projets, qui doivent être validés par les élus, or ce n'est pas le cas. Les projets sont validés sans garantie de moyens.

Gérard André indique qu'il faudra voir quelles sont les priorités de l'établissement.

Nathalie Bruyère précise qu'il est nécessaire d'avoir une vision pour les 5 départements, avec un projet pour les 5 départements.

François Chastanet note qu'il s'agit du 3^{ème} dossier HCERES auquel il participe. Par ailleurs, la formation professionnelle nécessite beaucoup de travail : où en est le niveau de réflexion ?

Michel Roussel indique que l'accélération de la création avec certaines nouvelles technologies, nécessite d'évoluer en permanence. Il est assez favorable à ces missions. Toutefois, il ne faut pas que l'effort soit disproportionné par rapport à ce que cela coûte.

Etienne Cliquet interroge sur le rôle d'une école d'enseignement supérieur. Doit-elle suivre l'innovation ?

Michel Roussel estime qu'il faudra peut-être chercher d'autres financeurs.

Jérôme Delormas rappelle que la pluridisciplinarité crée l'innovation, comme par exemple dans le domaine scientifique. La coexistence entre les champs disciplinaires existants sert ces champs disciplinaires.

Nicole Yardeni prévient qu'il faudra faire des choix.

Michel Roussel note un problème de temporalité. Le budget doit circuler avant le prochain CA au cours duquel il sera voté.

Alexandre Durand confirme qu'il sera nécessaire de transmettre les chiffres à court terme.

Il est convenu d'adopter la délibération actant la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Questions diverses

- Nous souhaiterions savoir quelles sont les dépenses réelles 2018-> 2022 + budget prévisionnel 2023->2027 pour :
 - la communication
 - les éditions
 - la charge des personnelsQuel sera le budget prévisionnel 2023-2027 pour la bibliothèque ?

Cette question sera traitée lors du prochain conseil d'administration

- Souhait d'évoquer le statut des vacataires qui représentent le gros de l'effectif du département danse et musique (précarité, pas d'ancienneté, même taux horaire depuis plus de 15 ans, et récemment part ajustable du déficit financier de l'isdat répercuté sur retard des salaires du mois de décembre).

Cette question a été évoquée pendant le conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 16 h 00.

La Présidente,



Nicole Yardeni



Lettre ouverte, 24 janvier 2023

À l'attention de la Direction régionale
des affaires culturelles Occitanie,

de la Mairie de Toulouse
et de Toulouse Métropole,

Monsieur le Maire de Toulouse
et Président de Toulouse Métropole,

Monsieur l'adjoint à la culture
de la Ville de Toulouse,

Madame l'adjointe en charge des relations
avec les acteurs culturels et Présidente de l'isdaT,

Monsieur le Vice-président
à la culture de Toulouse Métropole,

Monsieur le Directeur régional
des affaires culturelles,

Madame la conseillère pour les arts plastiques,

Monsieur le conseiller pour la musique,

Madame la conseillère pour la danse,

Étudiant·es et membres du personnel administratif, culturel, enseignant et technique de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse (isdaT), nous sonnons l'alarme quant à l'avenir de notre établissement. Si celui-ci joue aujourd'hui un rôle majeur pour la formation de la scène artistique contemporaine, pour le tissu culturel local, et pour le rayonnement national et international de Toulouse, nous découvrons depuis quelques mois une situation budgétaire de nature à dégrader profondément notre fonctionnement.

L'isdaT est soumis à des coûts de gestion importants découlant de son statut d'EPCC et de l'ampleur de ses activités, sur fond d'inflation constante, renforcée par la crise énergétique. Dans ce contexte, la non-compensation par l'État du dégel du point d'indice des agents de la fonction publique (+80 000€ en 2022, +160 000€ en 2023) ainsi que la baisse globale de nos subventions de fonctionnement depuis deux ans, mettent l'établissement en péril budgétaire. En effet, depuis 2022, les subventions de fonctionnement allouées par la ville stagnent et celles de l'État baissent. Celles de Toulouse Métropole ont baissé dès 2019. Le budget global actuel est inférieur à celui de 2012, alors qu'en 10 ans nos activités se sont fortement développées et que la masse salariale de l'établissement augmente mécaniquement sous l'effet de l'avancement de carrière des agents (Glissement Vieillesse Technicité = +70 000€/an). Résultat: le budget 2022 s'est clos péniblement à l'équilibre, l'isdaT fait face à des problèmes de trésorerie, et à moins d'accepter une dégradation brutale — précisément inacceptable — des conditions d'étude et de travail, une situation déficitaire de plusieurs centaines de milliers d'euros s'annonce en 2023.

Le budget actuel de l'établissement ne permet plus son fonctionnement serein et n'est pas à la hauteur de nos missions d'enseignement supérieur et de création. Les conséquences se font d'ores-et-déjà ressentir sur la pédagogie et sur les conditions de travail: diminution des moyens dans les ateliers, investissements empêchés, annulation de workshops et voyages d'étude, hausse des frais de scolarité, non remplacement d'agents en congé maladie, enseignants payés en retard, fournisseurs de même, incertitude quant au renouvellement des prochains départs à la retraite, etc. Ces conséquences sont d'autant plus palpables que les cinq unités d'enseignement de l'isdaT (art, design, design graphique, musique et danse) ne bénéficient pas de locaux suffisants pour garantir la qualité de l'ensemble des formations, l'unité musique en particulier étant en train de perdre l'accès à une partie essentielle des espaces où se déroulent ses cursus. Doit-on se résoudre à proposer un enseignement de moindre qualité tout en imposant aux étudiant·es des conditions d'étude toujours plus coûteuses? Doit-on renoncer aux exigences propres à l'enseignement supérieur, et accepter de travailler dans un contexte de plus en plus dégradé? Doit-on renoncer à l'ambition de faire émerger les artistes de demain, au moment même où l'on s'entend dire, pourtant, que l'art et le design sont indispensables pour appréhender les défis sociétaux de notre temps?

L'État d'une part, la Ville et la Métropole d'autre part, sont les trois tutelles fondatrices de l'isdaT. C'est à elles que revient la responsabilité conjointe de garantir pour l'isdaT un budget de fonctionnement, des possibilités d'investissements et des locaux à la hauteur des activités que déploient notre établissement:

- L'État en a la responsabilité. En effet, le Ministère de la culture exerce la tutelle pédagogique de notre établissement, comme pour toutes les autres écoles supérieures d'art publiques, dont un grand nombre se mobilisent actuellement pour des raisons analogues aux nôtres, dans le cadre du mouvement «Écoles d'art et design en lutte». Le Ministère de la Culture n'est pas avare de directives et préconisations que nous nous sommes toujours employés à mettre en œuvre avec succès malgré des moyens insuffisants et une reconnaissance incertaine (nul besoin de rappeler, par exemple, à quel point le statut des personnels enseignants des écoles d'art — territoriales en particulier — tout comme celui des étudiant·es sont en-deçà des exigences minimales que devrait garantir un contexte d'enseignement supérieur). Il est temps pour l'État de prouver qu'il mérite l'attention et l'attachement que nous lui portons.

- La Ville, avec la Métropole, a également la responsabilité de notre avenir en tant que tutelle historique et que principal subventionneur de l'isdaT, ce qui ne l'exempte pas d'efforts supplémentaires, mais lui confère au contraire un rôle central dans l'existence de l'école, et doit la conduire à donner ou à obtenir les moyens d'une politique ambitieuse pour cet établissement.

N'oublions pas, qui plus est, que ce sont l'État, la Ville et la Métropole qui ont décidé, il y a plus de 10 ans maintenant, de réunir en un seul EPCC l'ex-école supérieure des beaux-arts et l'ex-centre d'études supérieures en musique et danse, créant un établissement dont il était évident que les besoins seraient importants et croissants.

Étudier est un droit, pas un luxe. Le faire dans de bonnes conditions est la seule façon de préserver le service public de l'enseignement supérieur. Ne doutant pas de votre adhésion à ces principes, nous sollicitons au plus vite une rencontre entre la Drac, la Ville, la Métropole et le Comité de lutte de l'isdaT représentant son personnel et ses étudiant·es, afin de discuter de l'avenir de notre établissement.

Nous souhaitons discuter avec vous de façon constructive car nous croyons en la possibilité de votre soutien, mais nous ne saurions en aucun cas nous contenter de réponses vagues ou d'un report de vos responsabilités l'un sur l'autre. Nous revendiquons le droit des étudiant·es et des personnels à être pleinement moteurs de la vie de leur école et à être associés démocratiquement aux réflexions qui concernent directement son existence. C'est la raison d'être du Comité de lutte, désigné par une assemblée générale des étudiant·es et personnels de l'isdaT parmi les représentant·es des deux syndicats du personnel représentatifs au sein de l'établissement (Le Snéad-CGT et Sud Collectivités territoriales), parmi les représentant·es du syndicat étudiant CGT-SELA 31, et parmi les étudiant·es et membres du personnel participant à l'assemblée générale.

En comptant ainsi sur notre rencontre très prochaine, veuillez agréer, Messieurs et Mesdames, nos salutations les plus respectueuses,

Le Comité de lutte de l'isdaT

Composé des représentant·es des syndicats CGT-Séla 31, Snéad-CGT et Sud Collectivités territoriales, ainsi que des représentant·es de l'assemblée générale des étudiant·es et personnels de l'isdaT

GREGOIRE Nehia 

PENOT Arthur 


CLOUP Bilve 

CARRIÈRE Anahide 


Eigenheer Julia 


TRUC Stella 

GUE-VIGNALE Adèle 

GOURRAT Florian 

CARLOTTI Fleur 


MILLEBRANT Suzanne 


HENRY Noah 

Kévin VELLA 


IOAN SUSIANTO 

MINATCHY Elsa 


PANAUD Zacharie 


FERRICLI Elise 

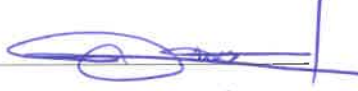
PÉCORA Emeline 

RIVENC Jean 

DUFOUR 


FRUYÈRE 

Michel GARY 

Clara GENVAIS 

Lawrence CATANA ~~CATANA~~

Eli CAZMI 

Achille LeTENNIER 

Lilas descothes 

Daniel Dugue ~~Daniel Dugue~~

Fanny CHAMER 


BOUT Alhena 

DEHARO BERLINZANI Luna 

LIN Xinbo ~~LIN Xinbo~~

CHEN Anji

MONIER Zoë 

SAUZEDDE Irène 

LOUVET Albane 

Deffeur Robin 

OSCAR NAIL BIZAMA 

Pibas Lucas 

MICHEL Chloé 

De Albuquerque Pedro 

quentin Jouret professeur isdat

Léoline Rivaud étudiante ISDAT

Juliette Estevez étudiante isdat

Orphée Berthomme étudiant isdat

Camille Bouillon (étudiante Isdat)

Mau GONZALEZ

Patrick OLEFACHT ~~recant de mitrisee~~

Raphaël LARRE professeur isdat

Delphine FAROUZ-ATTIAS étudiante ISDAT

Liévoisp Nadine étudiante ISDAT

SALGAS Marie-Stéphane cours antérieur ISDAT

LAFABRIE Jorianne cours extérieur

MARIS Danièle Josi cours ouvert sur extérieur

GALABERT Valérie Cours extérieurs

Marianne LAMOR élève cours adultes

CHATELAIN Chantal cours extérieurs

PERRINET Edith. Cours extérieurs.

Maurice FERRY Nicole Cours extérieurs

SAMM-WACQUIÈZ cours adulte Raphaël Larre

Olivier Dollinger Professeur

PROVOST Seryo

Étienne Cliquet Prof. isdat



Thôme DUPEYRAT



Lucie Hadie



JEAN MICHEL POINEL



Myriam Malhé (étudiante isdat)

Elijah BLEZAS étudiant isdat



Brice Ferreira (personel administratif)



MARÉVA DUPOST



BARBARIE PREZENT (étudiant)



FRANÇOIS CHASTANET PROF. ISDAT



Victor THEVENIN



CHLO NAVARRO



Laboucaie Inès



Thimon Ernest



VIALA Laë



MEYER Milena



BENSALIANA Sara



BROSSEAU Charlotte



Louise Brunel



Garcia Inès



Aïa SAMARŽIJA SCRIVENER

Colte D'Al

BARRAT Bernard.

ARNAUD LORIDAN

Marion Batelier

Christine SIBRAN

DEZADT Patrick

GONZALEZ Laurence

CRESPI Laureen

Gil Selera

DAUGA Charlene

David MOZIENECI

Bettina MELLET

Fabrice MATEO

Francisca WRAY

PILLOIX SANDRA

ADEN SAMUEL

ABRY SANDRA

Pilots Lucas

Dawson Elio

GÉNESTE Anouk

~~Just~~

CONTIGIANI Léa

~~Just~~

BOUVER Justine

Raimbault Emma

ER

CATHORINEAU Julia

~~Just~~

30] BARIANT LOLA

Bariant

BESNARD Charlette

A'

ROUSSI Zén

B

Guestet Robert "cours extérieurs"

Martin BASSO "cours extérieurs"

J. Martin B

Delphine MAURY "cours adultes extérieurs"

~~Just~~

Rakoto Odile cours adultes améens

~~Just~~ u66

GHEERARDYN Oriol cours adultes extérieurs

Gheerardyn

ANDRÉ Amick cours adultes

A. André

Amy REBOU Cours Adultes

~~Just~~

FILLOUS Hélène Cours Adulte

~~Just~~

~~Just~~

IBOS Catherine Adulte

YVESGUEN Naïg Service Développement

~~Just~~


Anne JAROSIN - Fonds patrimoniaux - Editions

A. Jarosin

Legère Ben

JUAN Antonio Malin Rojas 

Elene Shatberashvili €-Shatberashvili

Felip MARTÍ-IVERESA 

Nicolas Akout 

WASSAF Jessica 

AUBERT Nanon 


BOURGUIDA Maïssa 

Göden Maya 

Yuwan Liu 

TARISSAN christophe 

MARSDEN Stephen 


LE RAY DOMINIQUE 

COLLINET Ophélie 

Pouteau Chloé 

SMIL iihw STEW 

Musa Haya 

Etienne Lapeyre - Charles 

TOM GRANDSIRARD TOM 

Zoi DANIEL 

Gi'orgio Tina 

Marie Gateau ~~Gateau~~

David Le floch ^{Youna} ~~Le floch~~

Louise Pereira Guerra P. Guerra

Lévy LECOINTRE ~~Leconte~~

Estelle Desreux ~~Desreux~~

CHARLOTTE PINEL ~~Pinel~~

Elia Lucas ~~Lucas~~

Silvestre Vendrell ~~Vendrell~~

Virginie JACONINI ~~Jaconini~~

Anne OCCHIONIGRO Occhionigro

Cécile PACER ~~Pacer~~

Elodie LUCY ~~Lucy~~

Juliette RAT ~~Rat~~

Imad Mounawir ~~Mounawir~~

Coralie GUYOT ~~Guyot~~

20] Léna JIMENEZ-CHAOMET ~~Jimenez-Chaomet~~

Sahra KOUN ~~Koun~~

Franck MARTEL ~~Martel~~

Martine JAOU ~~Jaou~~

Karine SAVARI ~~Savari~~

Jacques BARBIER ~~Barbier~~

Eugénia ALIK ~~Alik~~

Hanika Perez, professeure
B Villeneuve Ri

V. Kernet assistante

SAINT-CRIZ d'auver

Coline Sunier

Rejania Garcia

Philippe FAURE

Valerie du Chene

V. du Chene

Clémence Sellem

Elisa Garzetti

garzetti

Paule Boucard

Alexandra Fon

RAOUL REBOURS

SOURDIS HUGO

ELIANTONIO Louna

AUTIN Morgane

FEUILHERADE (Carolyne) (use)

ZHU Yixuan

SEVEGNER Noémie

DUMAS Léa

ANAIS ALVES

ESPÉRANCE BAUX

LAURENS AUTRET

CASSION YANNICK

NICOLAS PUYJALON

CALIELS LISON

LAURA BERTHIER

ANNE LE GAYNE

MICHAEL JULIE SCHAEP

RAINGARD AXEL

POUDEVIGNE MARIELLE

NICOLAS ADILE

FERNANDEZ LAÏHTIA

PRODHOME EMILIE

BUCHAILLIET THIBAUT

MEISTERLIN LAURENCE

VERBANS DAMIEN-LOUIS

CASSANCHA GILLES

EDDY DELOUSTOL

LIGIA SERRE

CHARLIE SOLÉ

Morgan ABADIE ~~AB~~

Brosseau Charelle ~~AB~~

Marie-Ménédiht Bohone ~~AB~~

TARASOVA MARIIA ~~AB~~

Jordan Selam ~~AB~~

TRAN Laura ~~AB~~

BASTIEN Zoë ~~AB~~

PHILIPPI Anna ~~AB~~

MOLNAT Jules ~~AB~~

Béregou Laurier ~~AB~~

OGIER Juliette ~~AB~~

VABRE TOM ~~AB~~

BRUOROGA JP. ~~AB~~

Abando Antoine ~~AB~~

DERHY Daniel ~~AB~~

Crucheng M^{me} ~~AB~~

GERVA Kélian ~~AB~~

Raimbault Emma ~~AB~~

Mariot Baptiste ~~AB~~

BRUNEL Lucie ~~AB~~

Russu-Diskultsu Anna ~~AB~~

Lena ~~Alle~~

Romy Emil

Maria Makri

Blank lined writing area consisting of 15 horizontal lines.



Toulouse, le 29 janvier 2023

Yves Sapir
Secrétaire général
du syndicat des artistes musiciens
de Midi-Pyrénées

tel : 0663678941
mel : yves_sapir@gmail.com

à l'attention des

Membres du Conseil d'administration de l'institut supérieur des arts et du design de
Toulouse

Madame la Présidente, mesdames, messieurs les administrateurs de l'isdaT

Les représentants des personnels de l'isdaT nous ont alertés sur la situation extrêmement préoccupante que connaît l'Établissement dont vous avez la charge. Leur inquiétude porte tout à la fois sur des questions budgétaires et sur des problèmes d'équipements.

Le budget de l'isdaT actuel ne lui permet plus de faire face aux charges incompressibles que génèrent ses missions fondamentales. L'inflation, l'augmentation de la masse salariale due à la majoration du point d'indice, les coûts supplémentaires liés aux prix de l'énergie sont autant de facteurs expliquant la précarité financière de l'EPCC. Le terme « précarité » n'est en rien outrancier puisque la Direction de l'isdaT a notamment été dans l'incapacité de payer les salaires à ses enseignant-e-s contractuel-le-s à la fin du mois de décembre. Et tout laisse penser que les missions dévolues à cette institution ne pourront plus être poursuivies si un ajustement budgétaire significatif n'est pas rapidement décidé par ses tutelles.

De même, la mise à disposition des annexes du Conservatoire pour les activités d'enseignement musical semble remise en cause, ce qui aggraverait encore davantage les difficultés déjà souvent dénoncées par les représentants des personnels liées à l'insuffisance

des locaux censés héberger toutes les projets en art, design, design graphique, musique et danse qui s'inscrivent dans les cursus d'enseignement portés par l'établissement.

Notre organisation syndicale qui regroupe des artistes de la musique et de la danse de Midi-Pyrénées ne peut rester insensible à cette situation. Nous avons parmi nos membres ou nos collègues un certain nombre d'enseignants mais aussi de professionnels issus de l'isdaT et nous connaissons donc le rôle central de cette institution dans la filière professionnelle des arts.

L'isdaT est le fruit de la volonté conjointe des collectivités territoriales et de l'Etat de créer à Toulouse un pôle d'enseignement supérieur équivalent à ceux que connaissent les grandes métropoles européennes. Cette décision librement consentie les engage. Et c'est cette responsabilité que nous entendons rappeler en nous joignant ce mardi 1^{er} février à la mobilisation des personnels de l'isdaT.

Mesdames et messieurs les administratrices et administrateurs, nous vous demandons, au nom de l'intérêt supérieur de nos professions, mais aussi du rayonnement de Toulouse en tant que cité des arts et de la culture, de prendre la mesure de la crise que traverse l'isdaT en lui octroyant des moyens financiers et d'équipements adaptés à ses besoins à l'occasion de votre Conseil d'Administration du 1^{er} février 2023.

Je vous prie de bien vouloir accepter l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour le SAMMIP-CGT, le Secrétaire Général

Yves Sapir

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'YS' with a flourish and a small mark below it.